



Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 novembre 2008 à Evolène

Le président Sandy Monnet souhaite la bienvenue aux délégués des sociétés de la FMVC à Evolène pour la 61^{ème} assemblée générale de la Fédération. Il rappelle l'ordre du jour, excuse l'absence du secrétaire Lionel Fontannaz (remplacé pour le procès-verbal par Denis Reynard) et effectue le contrôle des présences.

1. Contrôle des présences

Exceptionnellement cette année, trois sociétés se sont excusées: Ayent (sortie à Payerne), Saxon (loto) et Saillon (selon une information parvenue ultérieurement, la société de Saillon n'a pas reçu de convocation, suite à un problème de poste).

2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 03.11.2007 à Bramois

Le procès-verbal est lu par le caissier Raphaël Berthod; il est accepté sans remarque particulière. Le président remercie Lionel Fontannaz pour la tenue du procès-verbal.

3. Lecture et approbation des comptes avec rapport de la société vérificatrice

Le caissier Raphaël Berthod donne lecture des comptes du 01.11.2007 au 01.11.2008. L'exercice totalise des recettes pour Fr. 6962.- et des dépenses pour Fr. 6167.50, pour un bénéfice total de Fr. 794.50.

Raphaël souligne le fait que le concours des solistes parvient pratiquement à s'autofinancer.

Les représentants de La Laurentia de Bramois, société vérificatrice, proposent d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge au caissier, ce qui est fait par acclamation et avec les remerciements au caissier.

4. Rapport du Président

Dans son rapport, le Président Sandy Monnet rappelle que le festival à Bramois a été un succès. Il remercie nos amis de Bramois pour la parfaite organisation de cet événement.

Il rappelle l'importante contribution de la Loterie romande, via l'Association cantonale des musiques, pour l'organisation du concours des solistes. Cette année la contribution a été de CHF 1500.00 mais il n'y a aucune garantie pour les années suivantes.

En avril, la fanfare des jeunes a pu se préparer pour son concert annuel durant tout un week-end à Grimisuat. Sandy remercie l'équipe pour l'encadrement ainsi que le chef cuisinier Willy Pralong.

Il relève que le concert du samedi soir du festival a été très apprécié par le public et félicite David Bonvin et tous ces jeunes pour leur travail. Il remercie d'autant plus David pour son engagement, comme ce dernier a décidé de quitter son rôle de directeur. Il poursuivra néanmoins son activité au sein de la commission musicale.

Le dimanche du festival s'est déroulé dans le timing prévu. Les prestations en salle se sont également déroulées sans accros majeurs, quand bien même l'on sait la difficulté à organiser une telle manifestation, les horaires sous cantines devant impérativement être respectés.

Le président a pu constater qu'il n'est pas pratique, sous la cantine, de n'avoir que des entrées latérales sur la scène, surtout pour la remise des distinctions et demande aux prochains organisateurs d'en tenir compte.

Pour le reste de la saison, Sandy revient sur la sympathique invitation de la fanfare la Grand Garde de Saillon pour son inauguration et il est sûr que toutes les fanfares garderont un magnifique souvenir de cette journée.

En conclusion, il remercie le comité ainsi que la commission musicale de notre fédération pour le travail accompli durant l'année. Ses remerciements vont aussi à nos représentants à l'Association cantonale, Léo Clausen, secrétaire de l'ACMV et Victor Bonvin, président de la commission musicale de l'ACMV, ainsi qu'à André Rohner, membre du comité central de l'Association suisse des musiques.

Avant de remercier l'assemblée pour son attention, le Président présent encore ses vœux de succès à la l'Echo de la Dent-Blanche pour le prochain Festival.

5. Rapport de la Commission musicale

Denis Reynard rappelle les trois tâches principales de la commission musicale:

1. Aspects musicaux du festival

Les prestations en salle sont généralement appréciées. Il est cependant difficile, vu le peu de temps à disposition, d'organiser les tournus et il peut arriver qu'une ou l'autre fanfare ne soit pas satisfaite de son heure de passage. Denis demande de la compréhension pour ces questions d'organisation. Il félicite les fanfares qui encouragent les jeunes musiciens à participer au concours du festival, aux autres concours ainsi qu'à intégrer des ensembles régionaux. Tout cela a un impact positif sur le niveau musical de la Fédération.

2. Fanfare des jeunes

Durant la saison 2007-2008, 38 musiciens ont participé à la fanfare. Les répétitions étaient concentrées sur les mois d'avril-mai, ce qui paraît être une bonne solution. Les prestations de la Fanfare des jeunes durant le week-end du festival sont toujours appréciées.

Pour la saison prochaine, Denis aimerait voir toutes les fanfares envoyer des jeunes. Il remercie Raphaël, Lionel et David pour l'organisation de la saison, ainsi que Willy Pralong et Sandy Monnet, tous deux de Riddes, pour la cuisine lors du week-end musical.

Denis remercie encore David Bonvin, directeur, pour l'excellent travail et pour sa motivation avec les jeunes. David, après 4 ans à la tête de la Fanfare, a émis le vœu de cesser son activité. Nous sommes donc actuellement à la recherche d'un directeur: l'appel est lancé à toutes les fanfares.

3. Concours des solistes

Roger Pralong salue la bonne participation lors de l'édition 2008 du concours (80 musiciens), ce qui ne va pas sans poser des problèmes d'organisation, surtout au niveau du timing.

Roger rappelle que les points sont attribués par le jury en suivant l'échelle de l'ASM (suffisant, bien, très bien, excellent). Pour la finale, les 9 meilleurs solistes de la journée, toutes catégories confondues, sont qualifiés.

Au terme du rapport, Hervé Roh, représentant de Conthey, fait part de sa déception concernant un musicien de Conthey qui n'a pas pu déplacer son heure de passage pour jouer un match de football important, et a donc dû renoncer au concours.

Denis comprend bien la difficulté pour les jeunes et leurs parents d'organiser la journée du concours, vu les innombrables activités. En revanche, il maintient qu'il n'est pas possible de modifier l'ordre de passage des solistes le jour-même. Cela compliquerait la tâche d'organisation et risquerait de donner lieu à des rocadés incessantes. Il ajoute cependant que les empêchements éventuels qui seraient signalés à l'avance peuvent être pris en compte, dans la mesure du possible.

Léo Clausen propose une pause entre les différentes catégories. Là aussi, le temps à disposition ne permet pas vraiment une grande marge de manœuvre.

Sandy Monnet remercie la Commission musicale pour son travail et demande des applaudissements.

6. Divers

La parole est donnée au président de la commune d'Evolène qui souhaite la bienvenue aux délégués dans sa commune. Il présente celle-ci en deux mots.

Philippe Métrailler, président du comité d'organisation du prochain festival, prend ensuite la parole pour présenter rapidement le programme du festival qui aura lieu cette année à Evolène et non aux Haudères, pour des raisons d'infrastructures. Il remercie en outre la commune d'Evolène pour l'apéritif qui sera servi au terme de l'assemblée.

Léo Clausen, comme représentant de l'ACMV, rappelle quelques points de l'assemblée des délégués de l'ACMV du 26.09.2008:

- la cotisation ASM est fixée à Fr. 8.50 par musicien
- la prochaine Fête cantonale aura lieu à La Souste du 12 au 14 juin 2009; pour l'instant, 50 sociétés se sont inscrites
- les états nominatifs des sociétés doivent absolument être remplis
- Rémy Pont est remplacé par Patrice Cordonier au sein du comité.

Léo est applaudi pour ce bref compte rendu.

Hervé Roh, représentant de Conthey, souhaite obtenir de la part du comité de la FMVC un avis sur la nouvelle imposition fiscale des sociétés de musique (sur les biens immobiliers, les carnets de fête, etc.). Il propose que la FMVC et l'ACMV tentent de faire changer cette situation au niveau du Canton.

Sandy propose d'écrire une lettre à l'ACMV pour provoquer la discussion et pour que l'ACMV puisse ensuite agir au niveau cantonal.

Un autre sujet relevé dans cette discussion est la probable soumission à la TVA des cotisations des membres. Léo signale que la réflexion est déjà engagée au niveau fédéral.

Il s'agira de suivre de près ces questions dans les années à venir.

Hervé Roh demande s'il ne serait pas possible de standardiser la manière de faire lors d'anniversaires de sociétés: parfois les fanfares invitées paient le repas, parfois tout est offert.

Comme ces manifestations dépassent le cadre de la FMVC, n'étant pas dans les statuts, le comité ne peut pas se prononcer sur cette question et ne peut rien imposer aux sociétés jubilaires. En revanche, Sandy propose que ces sociétés soient très claires dans leur invitation si la sortie est payante ou non, afin que les fanfares invitées puissent répondre en connaissance de cause.

Comme il n'y a plus d'autres questions ou remarques, le président remercie tous les délégués pour leur présence, leur donne rendez-vous le 31 mai prochain pour le festival à Evolène et clôt ainsi l'assemblée.

Denis Reynard
Secrétaire ad intérim